



Actualités

JOURNÉE DU RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DES INFECTIONS ASSOCIÉES
AUX SOINS EN ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICAUX SOCIAUX

Règlementations

Missions nationales

En cours de choix par SPF et
Ministère sur le CPIAS porteur de
ces missions

- Au nombre de 5

Surveillance et prévention de la RATB et des IAS en soins de ville et en secteur **médico-social** ;

Surveillance et prévention de la RATB en établissements de santé ;

Surveillance et prévention du **risque infectieux** lié aux actes de chirurgie et de **médecine interventionnelle** ;

Surveillance et prévention des **infections associées aux dispositifs invasifs** ;

Soutien aux actions de prévention : **évaluation, formation, communication, documentation.**

•Vise à répondre

- les risques sanitaires liés à l'augmentation prévisible de l'exposition aux polluants et aux toxiques ;
- les risques d'exposition de la population aux risques infectieux;
- les maladies chroniques et leurs conséquences;
- l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologies et sociétaux.

La stratégie nationale de santé comporte quatre axes complémentaires :

1. Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux
2. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
3. Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
4. Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018
relatif à la vaccination obligatoire



- Suite à LOI n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018

« Art. L. 3111-2.-I.-Les vaccinations suivantes sont obligatoires, sauf contre-indication médicale reconnue, dans des conditions d'âge déterminées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Haute Autorité de santé :

- « 1° Antidiphtérique ;
- « 2° Antitétanique ;
- « 3° Antipoliomyélitique ;
- « 4° Contre la coqueluche ;
- « 5° Contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b ;
- « 6° Contre le virus de l'hépatite B ;
- « 7° Contre les infections invasives à pneumocoque ;
- « 8° Contre le méningocoque de séro groupe C ;
- « **Contre la rougeole ;**
- « 10° Contre les oreillons ;
- « 11° Contre la rubéole.



« II.-Les personnes titulaires de l'autorité parentale ou qui assurent la tutelle des mineurs sont tenues personnellement responsables de l'exécution de l'obligation prévue au I. La preuve que cette obligation a été exécutée doit être fournie, selon des modalités définies par décret, pour l'admission ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants. » ;

Rougeole

ROUGEOLE

Professionnels de santé,
Protégez-vous !

La rougeole, la transmission continue

Depuis 9 ans, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France. La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses. Elle se transmet très facilement par voie aérienne à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue (air, postillons, toux, éternuements, salive, mains). Dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

Des complications pouvant être graves

La rougeole peut être particulièrement sévère et entraîner des complications neurologiques et pulmonaires graves parfois mortelles. Dans 1 cas sur 2, chez les plus de 15 ans, elle conduit à une hospitalisation.

Professionnels de santé : se vacciner, c'est protéger

Il n'existe pas de traitement contre la rougeole. Vous pouvez vous protéger et protéger vos patients facilement : il suffit d'être vacciné avec deux injections de vaccin ROR, un vaccin efficace et bien toléré qui protège en plus des oreillons et de la rubéole.

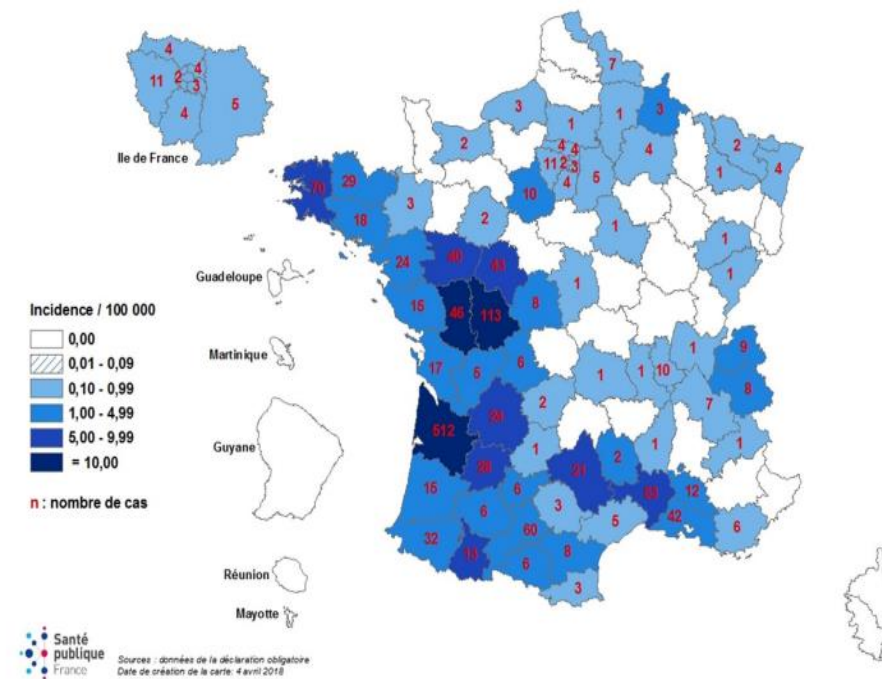
Faites le point sur votre statut vaccinal avec le médecin du travail ou votre médecin traitant.

CCP ARIM
CClin Sud Ouest

Mai 2017 // Sources : info-rougeole.fr / Santé publique France

- Recrudescence de la rougeole depuis novembre 2017
- Au 03 avril 2018, 1424 cas déclarés depuis le 6 novembre
- 69 départements ont déclaré des cas
- 53% des cas (n=758) sont déclarés dans la région Nouvelle-Aquitaine
- Plus de 20% des cas déclarés ont été hospitalisés
- 87% des cas de rougeole sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés

Figure 1 : Incidence cumulée et nombre de cas de rougeole déclarés par départements, du 06 novembre 2017 au 03 avril 2018 (données provisoires n= 1424)





Documents :

- CPIAS NA : Affiche + tuto

<https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/rougeole-transmission-continue/>

- CPIAS ARA : Logigramme interactif, Rougeole suis-je protégé ? *

<http://www.cpias-auvergnerrhonealpes.fr/rougeole/index.html>

- ARS Nouvelle Aquitaine : Affiches

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/epidemie-de-rougeole-en-nouvelle-aquitaine-urgence-vaccination>

- Site ministère de la santé : Affiches et aide mémoire

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/rougeole/article/la-rougeole>

ROUGEOLE AU 04/04/2018 EN REGION OCCITANIE

Depuis la semaine 45-2017 (6 novembre), 195 cas ont été validés (figure 2). Parmi ces 195 cas, 80 cas sont des cas cliniques, 58 des cas confirmés et 46 des cas épidémiologiques. Ce qui témoigne d'une circulation virale active dans la région.

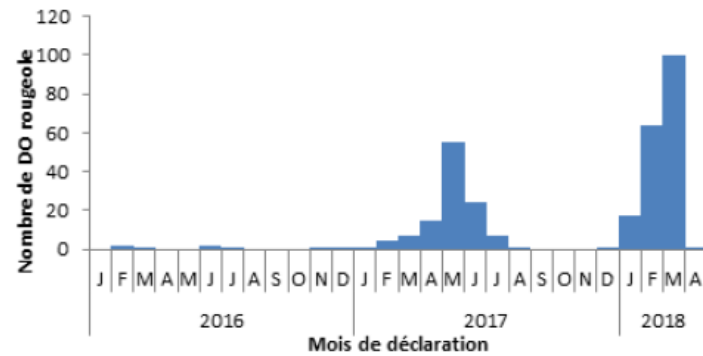


Figure 1 - Distribution mensuelle des cas rougeole en région Occitanie du 01/01/2016 au 03/04/18, Source : Déclaration obligatoire - Santé publique France

L'Occitanie est la deuxième région touchée après la Nouvelle-Aquitaine.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Twitter Facebook LinkedIn @MinSoliSante

Suis-je protégé contre la rougeole ?

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

- Un malade peut contaminer jusqu'à **20 personnes**
- Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont **les plus concernés**

La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé

En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Twitter Facebook LinkedIn @MinSoliSante

J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?

J'ai été en contact avec une personne malade de la rougeole, même brièvement

- Dans ma famille
- Dans un lieu d'accueil collectif : crèche, chez l'assistante maternelle, école
- Sur mon lieu de travail : bureau, cantine...

La rougeole est une maladie très contagieuse : elle se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements...) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé

En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole ou bien je suis certain d'avoir eu la maladie → Je suis protégé
- J'ai reçu 1 dose de vaccin contre la rougeole → Je consulte rapidement mon médecin pour une 2^e dose idéalement dans les 3 jours après l'exposition
- Je n'ai pas reçu de vaccin contre la rougeole → Je consulte mon médecin dans les 3 jours après l'exposition pour mettre à jour mes vaccinations
- Je n'ai pas mon carnet de santé
Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole → Je consulte mon médecin dans les 3 jours pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire

<http://www.cpias.fr/nos-obase/recommandations/rougeole.html>

J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois

Il existe des recommandations spécifiques pour protéger mon enfant

Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour que mon enfant reçoive une dose de vaccin ou un traitement approprié

Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

Les femmes enceintes, les nourrissons de moins de 6 mois et certaines personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole

Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour mettre en place un traitement approprié et éviter la survenue de la maladie

PDF hcspa20180423_voldelastrdegesencaspidderou.pdf
574 KB

PDF ArsOc_Rougeole_Affiche_A3.pdf
1 MB

PDF ArsOc_Rougeole_Affiche_ZoneReserve_A3.pdf
1019 KB

PDF ArsOc_Rougeole_Plaquette_A4.pdf
903 KB

PDF Actu Rougeole 240418.pdf
880 KB

Infos du mois de Mai 2018



• Actualité Rougeole



L'épidémie de rougeole ne cesse de progresser et la région Occitanie est la deuxième région de France la plus touchée. Devant ce constat, le ministère a déjà émis 2 messages d'alerte (MARS 12 février et 13 mars 2018) et le Haut Conseil de santé publique vient de publier le 23 avril un avis relatif à l'évolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole importante sur le territoire national. Parmi ces nouvelles recommandations, le HCSP enjoint les établissements de santé et médico-sociaux à prendre toutes les mesures nécessaires pour **vérifier et mettre à jour dans les meilleurs délais le statut vaccinal des professionnels de santé vis-à-vis de la rougeole**. Le Haut Conseil **suggère une évolution des textes en vigueur** concernant la vaccination des professionnels au contact de populations vulnérables (en particulier les personnels de santé), notamment l'introduction d'une **obligation temporaire en cas d'épidémie ou de situations laissant craindre une épidémie**.

Par ailleurs l'ARS Occitanie a récemment diffusé 2 affiches et une plaquette : Stop à la rougeole en occitanie qui peuvent vous aider à communiquer au sein de votre établissement, voir PJ.

Nous vous transmettons un diaporama réalisé par nos soins sur les actu rougeole reprenant les données épidémiologique de l'épidémie de rougeole en Occitanie, issu du bulletin de la CIRE du 24 avril. Le format ppt est disponible sur demande par retour de mail (fichier de 5 Mo, trop lourd pour cet envoi groupé).



• Congrès SF2H Montpellier

Nous avons la chance cette année d'accueillir le congrès annuel de la SF2H du mercredi 06 juin au vendredi 08 juin 2018.

Les inscriptions ne sont pas à la hauteur des autres années pour ce rendez-vous annuel des hygiénistes.

N'hésitez pas à vous inscrire car le programme scientifique est particulièrement riche cette année :

Programme : <https://sf2h.net/congres/xxix-congres-national-de-societe-francaise-dhygiene-hospitaliere>

Inscription : <http://sf2h2018.europa-inviteo.com/registration/>

Pour ceux qui hésiteraient à cause des grèves SNCF, n'oubliez pas le co-voiturage !

• Chambre des erreurs en EMS, le Film !

Pas encore présenté à Cannes mais bientôt disponible pour les établissements qui le souhaitent....



Actualités du CPIAS Oc

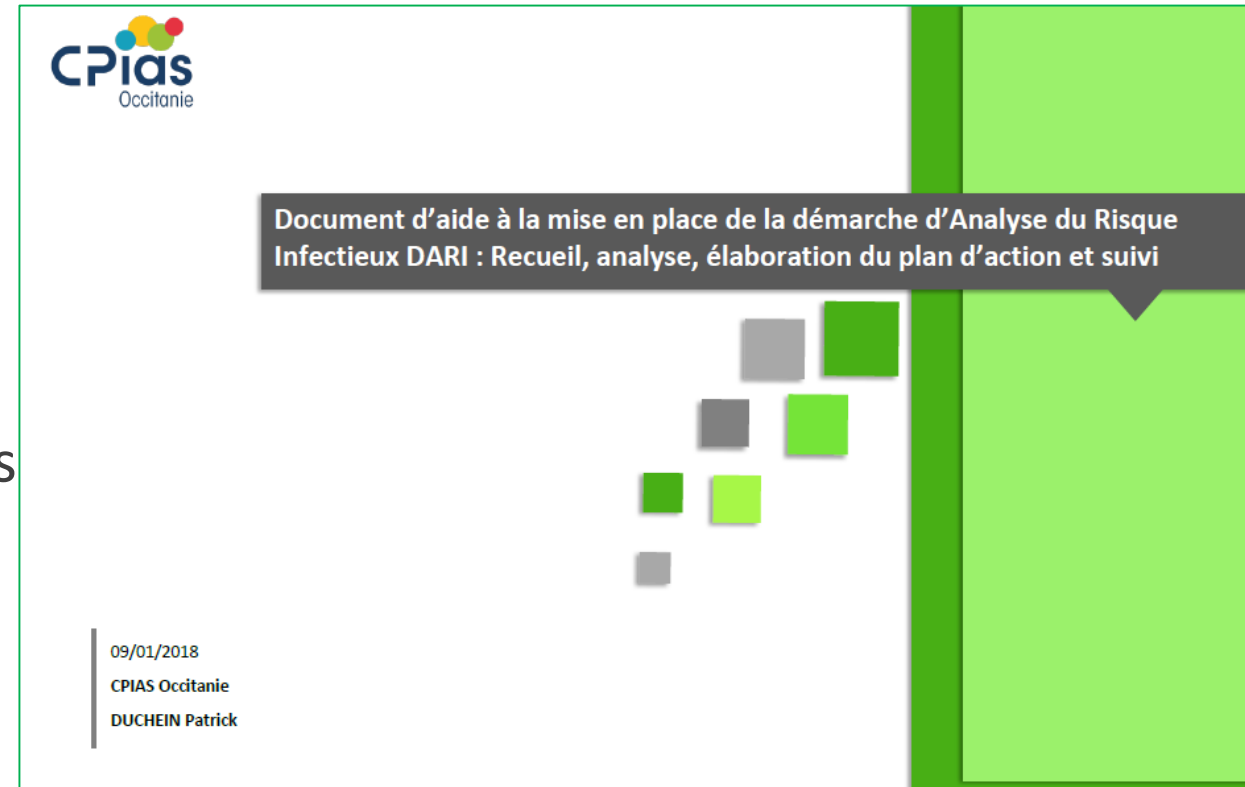
Aide à l'élaboration du plan d'actions

- A partir du bilan sur les moyens mis en place pour lutter contre les IAS et les prévenir

Décrire les actions d'amélioration

Suivre les progrès réalisés au regard des deadlines

Arrêté di 15 juin 2016 fixe la mise en route de la démarche DARI (mesure et plan) d'action à la fin décembre 2018 au plus tard.



Entretien des locaux

- GT conjoint CPIAS Nouvelle Aquitaine et Occitanie et professionnels de terrain
- Réactualisation du document de 2005
- Recommandations orientées en faveur de :
 - techniques novatrices ayant fait leur preuve d'efficacité
 - méthode vapeur et concept microfibres/eau
 - dimension écologique
- Méthodes hygiéniques, ergonomiques et économiques visant la protection des personnels et des usagers et le respect de l'environnement
 - en accord avec les éléments de réflexion de la commission « Risques infectieux et développement durable » SF2H



ENTRETIEN DES LOCAUX DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Recommandations de bonnes pratiques



Novembre 2017



Site internet


POUR BIENTÔT....



Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins RÉGION OCCITANIE


- Information - Formation >
- Veille et évaluation >
- Alerte et signalement >
- Outils >
- Agenda
- Actualités

- Soins de ville
- Usagers




Informer

Le CPIAS Occitanie répond aux questionnements des professionnels de santé sur la prévention et la maîtrise des IAS.



Animer

Le CPIAS Occitanie organise des journées régionales, des formations DPC et des groupes de travail sur la prévention des IAS.



Accompagner

Le CPIAS aide les établissements et professionnels de santé dans la gestion des IAS notamment celles relevant du signalement.

Prochains événements



Journée réseau des référents IAS en EMS

Journée réseau des Référents des Infections Associées aux Soins en Etablissements et Services Médicaux Sociaux

10:00 - 16:30 | Institut Catholique de Toulouse | Formation

Dernières actualités



Plan local de gestion des épidémies en EMS

Afin d'aider les établissements médico-sociaux à mettre en place leur plan local de gestion des épidémies, le CPIAS Occitanie vous propose une trame...



Plan local de gestion des épidémies en EMS

- Information - Formation >
- Surveillance et évaluation >
- Alerte et signalement >
- Outils >
- Agenda
- Actualités

- Soins de ville
- Usagers

Afin d'aider les établissements médico-sociaux à mettre en place leur plan local de gestion des épidémies, le CPIAS Occitanie vous propose une trame.



Ce document comporte une partie sur l'organisation générale à mettre en œuvre pour gérer au mieux une épidémie survenant dans le contexte d'un établissement médico-social :

- aspects généraux du plan local des épidémies,
- prérequis nécessaire en matière de prévention des IAS,
- les mesures de premier niveau à mettre en place en urgence puis de second niveau en cas d'extension.

Il comporte une fiche réflexe d'alerte à compléter avec les ressources interne à l'établissement ainsi que les ressources régionales externes et leur coordonnées.

6 fiches reflexes et les check list correspondantes sont annexés à ce document :

- Cas groupés de GEA



Derniers articles

- Plan local de gestion des épidémies en EMS
- Surveillance : actualité Rougeole



Comment booster son ICSHA ?

Information - Formation >

Veille et évaluation >

Alerte et signalement >

Outils >

Agenda

Actualités

Soins de ville Usagers

Publics cibles

Hygiénistes ou gestionnaires du risque infectieux

Durée du programme

1 mois dont 1 jour de formation, en 2 étapes

Lieu

Maison de l'Hospitalisation Privée
288, rue Hélène Boucher
34173 Castelnau-le-Lez Cedex
04 99 51 22 35

Tarif 2018

240 € par personne

Formateurs

Cécile MOUPLAN, Praticien hygiéniste, CPIAS Occitanie

Derniers articles

Fichier en téléchargement

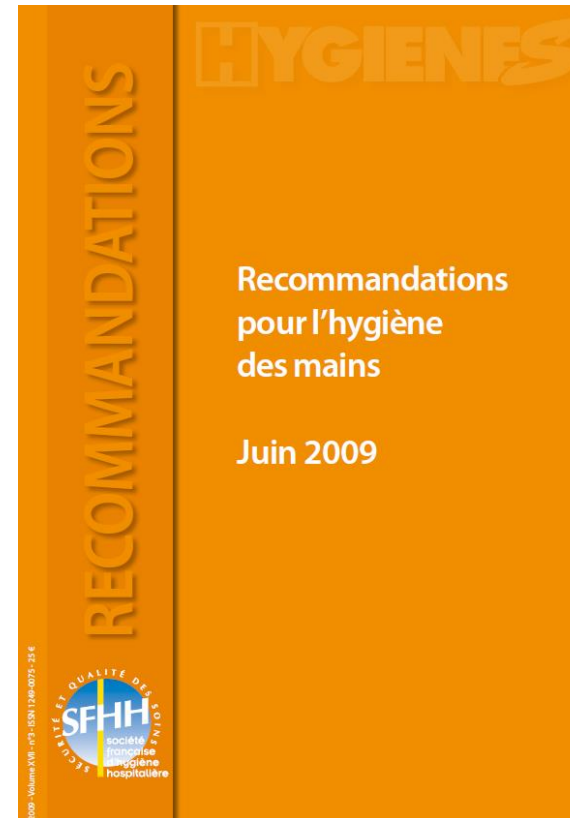
Fichier en téléchargement

Fichier en téléchargement

Recommandations et outils à disposition

Hygiène des mains

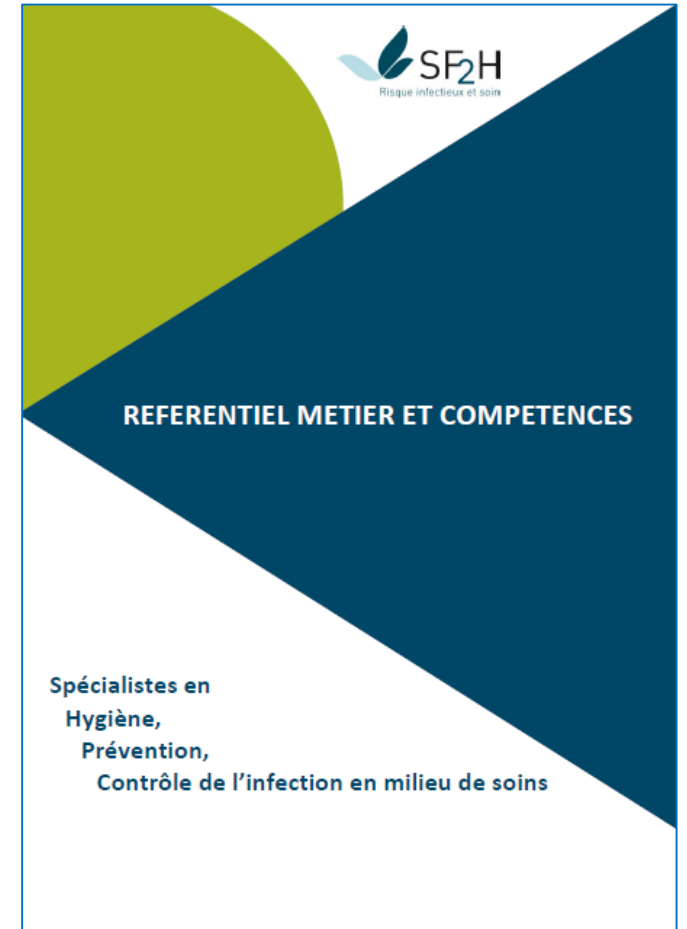
- En complément
- Une aide précieuse de choix et d'argumentaires pour les référents IAS



Référentiel métier de hygiéniste

- Savoir
- Savoir être
- Savoir faire

« Un regard inédit sur notre profession »



Les tous
derniers

Vidéos en ligne : https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils_videos



LE VLOG DU CPIAS
NOUVELLE-AQUITAINE – N°8
– MARS 2018

L'épreuve de cette semaine dans
TOP TABLIER ? Présenter la
tenue la plus adaptée pour les...

[→ en savoir plus](#) [voir la vidéo](#)



TUTO DU CPIAS NA – LE
SIGNALEMENT EXTERNE –
MARS 2018

Le signalement externe des
infections nosocomiales permet
à un établissement de santé...

[→ en savoir plus](#) [voir la vidéo](#)



TUTO DU CPIAS NOUVELLE-
AQUITAINE N°6 – ROUGEOLE
– SEPTEMBRE 2017

Grâce à ce nouveau tuto, faites le
point sur l'une des maladies
infectieuses les plus...

[→ en savoir plus](#) [voir la vidéo](#)



JE SIGNALÉ OU JE SIGNALÉ
PAS ?

Véritable système de veille et
d'alerte sanitaire, le signalement
externe sur e-sin est à...

[→ en savoir plus](#) [voir la vidéo](#)

A vos agendas en Occitanie



29 mai : Journée prévention du risque IAS en soins de ville, Toulouse

19 juin : Journée prévention du risque IAS en MAS et FAM, Le Grau du Roi

5 octobre : 1^{ère} Journée de Prévention des IAS en Aubrac, Rodez

~~21 juin~~ **reporté le 18 septembre** : journée ateliers cadres et infirmiers hygiénistes (préprogramme : vaccination et DIVLD)

20 novembre : Journée prévention du risque IAS en EHPAD, Montpellier

4 décembre : Journée multi réseaux ES, EMS et secteur ville, Toulouse

15 mai : Risque infectieux et optimisation des fonctions logistiques en EMS, Toulouse

15 mai : Comment booster son ICSHA ?, Montpellier

31 mai : Gestion des excréta, quelle stratégie ?, Montpellier

14-15 juin : Accompagner son équipe dans la gestion du risque infectieux, Toulouse

25 sept. : Risque infectieux et optimisation des fonctions logistiques en EMS, Montpellier

2 oct. : Gestion des excréta, quelle stratégie ?, Toulouse

9 oct. : Prise en charge du résident porteur de BMR en SSR, USLD et EMS, Montpellier

10-11-12 oct. : Correspondant en hygiène / référent IAS en ES et EMS, Toulouse

16 oct. : Gestion d'une épidémie, Toulouse



CONGRÈS MONTPELLIER / SF2H

le 6, 7 & 8 juin 2018

- Vaccins
- ISO
- Prélèvements d'environnement
- Hygiéniste et antibiotiques

→ S'INSCRIRE

XVI^{ÈMES} RENCONTRES
INTERNATIONALES FRANCOPHONES
DES INFIRMIER(E)S EN HYGIÈNE ET
PRÉVENTION DE L'INFECTION

Lausanne 27, 28 Septembre 2018



« l'Ordinaire et l'Extra-Ordinaire »

Venez partager vos expériences, défis quotidiens, innovations et stratégies de communication.

